haute savoie
le Département

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
DGA Infrastructures et Mobilités
DR. Direction adjointe Maîtrise d'Ouvrage

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

RD1005 - Maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle desserte de la zone d'activité d'Amphion (PRE/AVP/Procédures règlementaires)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026A0660
Date limite de remise des plis	10 / 12 / 2026. à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

ATTENTION : REMISE DES PLIS PAR VOIE ELECTRONIQUE EXCLUSIVEMENT

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
DGA Infrastructures et Mobilités - DR. Direction adjointe Maîtrise d'Ouvrage
Représentant : M. Martial SADDIER Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie
Adresse : BAT. DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
1 RUE DU 30ème R.I.
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX
Téléphone : 04.50.33.50.00
SIRET : 22740001700074
Site internet : http://www.hautesavoie.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : RD1005 - Maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle desserte de la zone d'activité d'Amphion (PRE/AVP/Procédures règlementaires)
Au regard de l'augmentation constante du trafic et dans l'objectif d'améliorer la desserte du secteur du Pont de Dranse (RD1005), le Département porte l'étude de plusieurs aménagements routiers sur les communes de Thonon-les-Bains, Publier et Marin. L'un de ces aménagements est la création d'un nouveau point de desserte vers la zone d'activité d'Amphion, par la réalisation d'un giratoire, du franchissement de la voie ferrée et de la rue des vignes rouges, et la création de voiries de desserte locale.
Cette consultation a pour objet de désigner un Maître d'œuvre chargé des missions de conception jusqu'à l'AVP ainsi que des procédures administratives et environnementales nécessaires.

Code CPV	Libellé CPV
71300000-1	Services d'ingénierie
71322000-1	Services de conception technique pour la construction d'ouvrages de génie civil
71311300-4	Services de conseil en matière d'infrastructure
79311100-8	Services de conception d'études
71330000-0	Services divers d'ingénierie

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	RD1005 - Maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle desserte de la zone d'activité d'Amphion (PRE/AVP/Procédures règlementaires)
Acheteur	DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
Type de contrat	Accord-cadre à marchés subséquents avec minimum et maximum mono-attributaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	zone d'activité AMPHION LES BAINS
Durée	29 Mois à compter de janvier 2027 à titre indicatif

Développement durable	Clause sociale Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	CF Article 8 du CCAP
Variation des prix	Révisables (formule), INGm/INGo
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots.
Le contrat est décomposé comme suit :

Type	Objet
Mission	Phase n°1 Appropriation des études antérieures
Mission	Phase n°2 Mise à jour de l'étude préliminaire suite échanges avec Publier et entreprises
Mission	Phase n°3 Etudes géotechniques hydrogéologiques G1ES + PGC
Mission	Phase n°4 Réseaux aériens et souterrains
Mission	Phase n°5 Etudes d'avant- projet (AVP)
Mission	Phase n°6 Etudes géotechniques hydrogéologiques G2 AVP
Mission	Phase n°7 Concertation et échanges avec les parties prenantes tout au long des missions(collectivités, entreprises, sncf...)
Mission	Phase n°8 Expertise ferroviaire et DCS (dossier de conception spécifique)
Mission	Phase n°9 Analyse préalable des procédures, note de cadrage et demande de cas par cas
Mission	Phase n°10 Etude d'impacts (hors inventaire faune flore)
Mission	Phase n°11 Concertation préalable au titre du Code de l'Urbanisme
Mission	Phase n°12 Consultation inter administrative
Mission	Phase n°13 Enquête publique préalable à la DUP (code de l'expropriation ou code de l'environnement)
Mission	Phase n°14 Actualisation de l'étude de trafic pour dossier DUP (hors mesures)
Mission	Phase n°15 Etudes acoustiques
Mission	Phase n°16 Dossier Autorisation Environnementale Unique
Mission	Phase n°17 Dossier loi sur l'eau
Mission	Phase n°18 Dossier MECDU
Mission	Phase n°19 Dossier autorisation de pénétrer ou d'occuper des propriétés privées
Mission	Phase n°20 Dossier parcellaire
Mission	Phase n°21 Approche environnementale et élaboration d'un bilan carbone du projet au stade AVP

Les phases 1-2-3-7-9 feront l'objet du 1er marché subséquent qui sera conclu concomitamment à l'attribution de l'accord-cadre.

Lors de la phase d'attribution de l'accord-cadre, l'attributaire sera invité à remettre les éléments permettant la conclusion du premier marché subséquent (acte d'engagement notamment).

Le marché subséquent n°1 lui sera ainsi notifié immédiatement après la notification de l'accord-cadre.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1°, R2372-1 et suivants - Code de la commande publique).

- **Planning prévisionnel de la consultation* :**

Publication de la consultation	novembre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Novembre décembre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	décembre 2026
Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	décembre 2026
Classement des offres et attribution du contrat	janvier 2027
Information des candidats non retenus	janvier 2026
Signature et notification du contrat	Janvier 2027
Démarrage des prestations	janvier 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique à l'adresse suivante : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026A0660.

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation. Il appartient à chaque candidat d'indiquer une adresse courriel valide et opérationnelle pour permettre ces échanges.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :
- Règlement de la consultation (RC)
- Acte engagement (AE) et ses annexes éventuelles
- Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Cahier des Charges Précisant les Eléments de Missions (CCPEM)
- Bordereau des missions initiales (BMI)
- Programme de Maîtrise d'œuvre et ses annexes
- DC1 et DC2 vierges
- DC4

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026A0660.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.
En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées. Si une variante est néanmoins présentée par un candidat, la variante seule serait rejetée et serait examinée uniquement l'offre de base, sous réserve de la possibilité de son identification.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Situation juridique :

Document	Descriptif
Lettre de candidature	Une lettre présentant la candidature accompagnée des pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les co-traitants (DC1).
Redressement judiciaire	Si le candidat est en redressement judiciaire, il peut joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet permettant d'apprécier la poursuite de l'activité.
Interdiction de concourir	Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir en application des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique (DC1).

Capacité économique et financière :

Document	Descriptif
Déclaration chiffre d'affaires	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacités techniques et professionnelles :

Document	Descriptif
Déclaration des effectifs du candidat	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.
Références en services	Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
Qualification professionnelle	Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. ou tout autre document équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En cas de co-traitance, chacun des membres du groupement doit présenter l'intégralité des documents permettant de vérifier sa situation juridique et les documents nécessaires pour prendre en compte la ou les compétence(s) demandée(s).

Si l'entreprise envisage, dès sa candidature, de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre :
-Les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant
-Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique et R2193-1 Code de la commande publique
-Le contrat de sous-traitance ou à défaut un engagement écrit du ou des sous-traitants

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte engagement (AE) et ses annexes éventuelles	complété et daté.
Bordereau des Missions Initiales (BMI)	Le tableau fourni au DCE devra impérativement être utilisé et transmis aux formats excel et pdf (en l'adaptant au nombre de cotraitants). Ce tableau pourra être complété par tout document permettant d'expliciter la façon dont il aura été renseigné, notamment pour préciser la répartition des intervenants selon les quatre catégories de prestataires . Ces catégories pourront être renommés selon les appellations en usage chez le candidat mais resteront limitées à 5 et ne devront pas modifier fortement la logique de cotation des postes afin de permettre la comparaison dans le cadre du jugement des offres.
Mémoire technique	Renseigné suivant les sous-critères définis ci-dessous

L'intégralité des documents relatifs au contenu de l'offre et listés ci-dessus doit être fournie à peine d'absence de conformité. Les informations manquantes dont la régularisation ne modifiera pas les caractères substantiels de l'offre pourront être redemandées dans un délai bref.

Sur demande du pouvoir adjudicateur, le titulaire pressenti présentera l'exemplaire papier de l'acte d'engagement, complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataires, afin de permettre la signature de cette pièce par le pouvoir adjudicateur.

- **Modalités de remise des plis :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026A0660 suivant les conditions définies à la rubrique 6 du présent règlement. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Les entreprises peuvent transmettre **une copie de sauvegarde** de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 14 décembre 2009 et à l'article R2132-11 du Code de la commande publique.

La copie de sauvegarde peut être remise :

-par voie postale, à l'adresse ci-dessous et par tout moyen permettant de donner date certaine :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
SERVICES DE LA COMMANDE PUBLIQUE
1 avenue d'Albigny
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX
Téléphone : 04.50.33.50.00

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

ATTENTION : **Seules les copies de sauvegarde peuvent être remises par voie papier.**
Toute autre remise papier sera considérée comme irrégulière et, par conséquent rejetée.
L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions…) se fera via la plateforme de dématérialisation du Département (MPI). Il appartient à chaque candidat d'indiquer une adresse courriel valide et opérationnelle pour permettre ces échanges.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Capacités financières	chiffre d'affaire annuel supérieur à 300 000 €
2. Capacités professionnelles et techniques	Le pouvoir adjudicateur fixe comme capacité technique et professionnelle minimale : la production d'une qualification par compétence délivrée par un organisme de qualification agrée ou d'au moins 2 références conformes par compétence demandée ci-dessous : 1. Mission d'ingénierie (MOE) en conception et réalisation en infrastructures routières et de système d'assainissement routier. 2. Mission d'ingénierie (MOE) en conception et réalisation en ouvrage d'art. 3. Mission hydraulique et hydrologique jusqu'à G2AVP. 4. Mission géotechnique et hydrologique jusqu'à G2AVP. 5. Etude trafic et acoustique. 6. Rédaction et suivi des dossiers réglementaires (étude d'impact, DUP, loi sur l'eau, autorisation environnementale...) Des références : 1. Réalisation de Dossier de Conception Spécifique « interface avec le RFN », a minima une référence 2. Références en pont route au-dessus de voies ferrées, sur les cinq dernières années : a minima 2 études similaires 3. Références en ingénierie d'infrastructure routières complexes, sur les 5 dernières années : à minima deux études similaires ; 4. références d'études pour ou en partenariat avec SNCF Réseau, sur les 5 dernières années : à minima une étude similaire

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (45 %)	
- Pertinence de l'analyse du candidat sur les enjeux, objectifs et contraintes ainsi que sur l'étude préliminaire réalisée. (15 pts)	
- Organisation de l'équipe projet, organigramme fonctionnel, compétences sur la base des CV et des dossiers étudiés par l'équipe proposée (15 pts)	
- Qualité de la démarche de production, exemples de rendus d'études similaires (10 pts)	
- Cohérence du BMI vis-à-vis de l'importance de l'élément de mission et des enjeux (5 pts)	
2. Prix (50 %)	
3. Prise en compte du développement durable (5 %)	
Mesures proposées pour limiter les impacts du projet sur l'Environnement (2,5 pts)	
approche méthodologique pour l'évaluation environnementale et le suivi environnemental du projet (2,5 pts)	

Méthode d'analyse :

Critère valeur technique et valeur environnementale

les sous-critères sont évalués en fonction d'un barème de notations allant de 0 à 4 selon le principe suivant :
0. Sous critère non renseigné ou présentant des manquements importants au regard des exigences de la demande.
1. Sous critère ne répondant que partiellement aux exigences minimales de la demande.
2. Sous critère répondant aux exigences minimales de la demande.
3. Sous critère répondant parfaitement aux exigences de la demande et bien adapté aux spécificités de l'opération.
4. Sous critère surpassant les exigences de la demande et parfaitement adapté aux spécificités de l'opération.

Note technique (Nt)
La note définitive de la valeur technique sera ensuite attribuée selon la formule suivante : Nt = 45 x (note Ne du candidat / Meilleure note obtenue par les candidats).
Cette note pondérée est arrondie au 1/10ème..

Note environnementale (Ne) :
La note définitive de la valeur Environnement sera ensuite attribuée selon la formule suivante : Ne = 5 x (note Ne du candidat / Meilleure note obtenue par les candidats).
Cette note pondérée est arrondie au 1/10ème.

Note prix (Np)
Il sera fait application de la formule suivante :
Np = 50 x (offre moins disante / offre examinée)
Pour chaque candidat, cette note est arrondie au dixième supérieur.

Note finale
Les notes pondérées des 3 critères seront additionnées pour obtenir une note globale sur 100 points.
Les offres seront ensuite classées suivant leur notation
Si deux offres ont une note égale, l'offre classée la meilleure sera celle ayant la meilleure note sur le critère prix.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Traitement des erreurs :**

En cas de discordance constatée dans une offre entre les montant totaux et les éléments de décomposition indiqués dans le BMI, et sauf erreur manifeste, les montants totaux seront pris en considération dans l'analyse. Le candidat sera dans tous les cas invité à remettre en cohérence le document. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente. En cas d'erreur manifeste au sein du BMI, le montant pris en compte pour l'analyse sera celui après correction de l'erreur.

- **Recherche des offres anormalement basses :**

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le Département procède à une recherche systématique des offres anormalement basses dès lors que le contexte concurrentiel le permet. Dans ce cadre, la détection d'une offre potentiellement anormalement basse donne lieu à interrogation du candidat qui dispose alors de cinq jours ouvrés maximum pour justifier son offre.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat pressenti ne saurait être désigné définitivement comme attributaire du contrat qu'à la condition de produire, dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations prévus aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois (article L243-15 du code de sécurité sociale) couvrant également la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'emploi des travailleurs handicapés prévus aux articles L5212-2 à L5212-5 du code du travail ;

- Les attestations délivrées par les administrations compétentes prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales. Les candidats établis à l'étranger produisent un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine ;

- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
 a) Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou le numéro unique d'identification délivré par l'INSEE;
 b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
 c) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription.

- Une attestation sur l'honneur indiquant votre intention ou non d'employer des salariés étrangers et dans l'affirmative de communiquer la liste des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail en précisant pour chaque salarié (D. 8254-2 du code du travail) :
 a) Sa date d'embauche ;
 b) Sa nationalité ;
 c) Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, leurs questions adressées sur la plate-forme du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026A0660.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

6. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION AW SOLUTIONS

Les conditions générales d'utilisation de la plateforme sont accessibles sur le lien suivant : http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Recommandations pour le dépôt des plis :	
Formats acceptés	WORD, EXCEL, ACROBAT, ZIP . Les éventuels fichiers compressés (zip, ...) ne doivent contenir que ces formats.
Taille des plis	Dépôt de plis, taille recommandée : 50 Mo Dépôt de plis > à 500 Mo, vérifiez vos préalables techniques. Dépôt de plis > 3 Go, limites informatiques sévères, le dépôt peut être anormalement long (voire impossible).
Signature électronique	Facultative
Arborescence des plis	Chaque dossier peut contenir deux sous niveaux de dossier maximum.
Nommage des fichiers	Evitez les noms longs : Windows est limité à 256 caractères pour la longueur totale d'un chemin.

Anticiper le dépôt effectif des plis au minimum 24 heures avant l'expiration.

Documents et liens utiles :

Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021
RC_2026_06_15